



# Convention du Relais Petite Enfance « Les Bottes de Sept Lieues » sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

*Communes d'Ainay-le-Château, Braize, Cérilly, Hérisson, L'Ételon, Le Breton, Le Vilhain, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Saint-Caprais, Theneuille et Urçay.*

**Année 2024**

Entre les soussignés suivants :

**La Communauté de Communes du Pays de Tronçais**, dont le siège est situé Place du Champ de foire 03350 Cérilly, représentée par son président M. Daniel RONDET

Désignée ci-après « la Communauté de Communes du Pays de Tronçais »

**Le Centre social rural du Pays de Tronçais et du Val de Cher**, dont le siège est situé au 7 chemin de Dagouret 03360 Meaulne-Vitray, représenté par sa présidente Mme Nathalie FLUZAT,

Désigné ci-après « le Centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher »

**La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier**, dont le siège est situé au 9-11 rue Achille Roche 03013 Moulins Cedex représentée par sa Directrice, Mme Fabienne PLOTON

Désignée ci-après « la CAF de l'Allier »

2

Il est convenu ce qui suit :

#### **Préambule :**

Dans la perspective d'intervenir en cohérence sur les quatre missions emblématiques de la branche Famille, à savoir :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;

La CAF de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Tronçais ont conclu une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La délégation et la gestion d'un Relais Petite Enfance au Centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher en 2023 a été actée par une délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2022. Cette expérimentation conduite sur 12 communes du territoire communautaire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 a fait suite aux constats partagés par les acteurs dans les groupes de travail de la Convention territoriale globale initiée par la CAF de l'Allier. Cette période de 10 mois a permis de retisser un lien avec et entre les assistantes maternelles, d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière d'animation, de formation, d'information réglementaire, de déployer un service d'information, d'appui administratif et de mise en relation pour les parents employeurs, d'expérimenter l'itinérance des activités. La possibilité de participer à l'ensemble des animations du Relais a également été ouverte aux familles.

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2023, plus de la moitié des assistantes maternelles agréées du territoire ont bénéficié des services du RPE. 42 enfants âgés de 0 à 3 ans ont assisté à au moins une des 47 séances d'activité d'éveil et de socialisation proposées sur 4 communes du territoire. L'animatrice du RPE a également établi des contacts avec les 4 personnes nouvellement agréées depuis la fin de l'année 2022. 5 assistantes maternelles du territoire ont participé aux 3 modules de formation organisés par le RPE.

Le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, vise à pérenniser les actions et les services déployés au profit des assistantes maternelles, des familles et des jeunes enfants. L'effort engagé en 2023 pour mener une campagne de promotion active du métier d'assistante maternelle sera poursuivi, notamment par le lancement de la campagne de communication réalisée par le réseau des RPE de l'Allier et par une information en direction de l'ensemble des personnes relais du territoire. Dans un contexte où une part importante des assistantes maternelles va prochainement arriver à l'âge de la retraite, cette démarche vise à encourager de nouvelles personnes à s'engager dans la profession et permettre le maintien, voire le développement de l'offre d'accueil individuel, qui contribue assurément à l'attractivité du territoire.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention définit et encadre les modalités de fonctionnement et les relations financières entre la Communauté de communes du Pays de Tronçais et le Centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher au titre de son activité de Relais Petite enfance « Les Bottes de Sept Lieues » sur le territoire des communes d'Ainay-le-Château, Braize, Cérilly, Hérisson, L'Etelon, Le Breton, Le Vilhain, Meaulne-Vitray, Saint-Bonnet-Tronçais, Saint-Caprais, Theneuille et Urçay.

Ce service est intégré à la Convention territoriale globale signée par la Communauté de communes du Pays de Tronçais et la CAF de l'Allier.

## **Article 2 : Missions**

Le RPE est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

3

Les missions des RPE s'inscrivent en complément des missions du service de protection maternelle et infantile (agrément, formation initiale et suivi des assistants maternels).

L'activité du RPE doit s'inscrire dans son environnement et prendre appui sur les ressources locales (bibliothèque, ludothèque, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.), il s'appuie sur une démarche partenariale pour favoriser le décroisement entre les modes d'accueil et faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant, dans une perspective d'éveil et de socialisation.

### **Article 2.1 : Missions obligatoires**

Le RPE est animé par un agent ou plusieurs agents qualifiés. Le dispositif comprend 5 missions principales qui sont précisées par l'article D.214-9 du Code de l'Action sociale et des Familles :

1. Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles ;
2. Offrir aux assistants maternels, et le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale d'accueil du jeune enfant, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
3. Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, les informer sur les possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile ;
4. Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr ;
5. Informer les parents ou représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur le territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles.

### **Article 2.2 : Mission renforcée**

Afin de répondre au mieux à la diminution constante de l'offre d'accueil observée sur le territoire au cours des dernières années (vieillesse de la population des assistants maternels et déficit d'image du métier), le Relais Petite Enfance s'engage dans la promotion renforcée de l'accueil individuel. Cela passe notamment par :

- La mise en œuvre d'une stratégie de communication active
- Le développement et la consolidation de partenariats avec les collectivités locales, la PMI, les acteurs du service public pour l'emploi et plus globalement l'ensemble des acteurs compétents sur les questions d'accueil des jeunes enfants
- L'organisation d'événements visant à faire connaître et valoriser le métier, en lien avec le réseau départemental des Relais Petite Enfance

### **Article 3 : Principes**

L'activité du RPE s'inscrit dans un cadre déontologique construit autour de quatre grands principes :

- La neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil, et dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur / salarié
- La participation des professionnels sur la base du volontariat et de l'accord des parents pour la participation de leurs enfants aux activités
- L'ouverture du service à l'ensemble de la population
- La gratuité

### **Article 4 : Déploiement territorial**

Afin de tenir compte de la géographie rurale du territoire d'intervention, le Relais Petite Enfance propose des activités itinérantes :

- Les animations collectives sont organisées à l'intention des assistants maternels et des enfants qu'ils accueillent : elles visent à leur proposer des activités d'éveil et de jeux favorisant le développement moteur et sensoriel, la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant. Elles sont également des temps privilégiés d'échanges entre les professionnels. Elles sont déployées de façon à pouvoir assurer la meilleure couverture du territoire. La programmation comprend deux ateliers :
  - Un atelier est organisé chaque lundi matin dans la salle d'activités du Relais Petite Enfance à Meaulne-Vitray
  - Un atelier itinérant est organisé chaque mercredi matin dans les salles de motricité des écoles maternelles de Cérilly, Ainay-le-Château et Hérisson mises à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Ces temps d'animation sont proposés sur inscription et assurés en fonction des effectifs. Le programme prévisionnel de ces interventions comprend un atelier chaque mercredi matin, proposé en alternance à Cérilly, Ainay-le-Château et Hérisson. Si l'atelier ne peut avoir lieu, faute d'effectifs, l'atelier est programmé dans la salle d'activités du RPE au Centre social. Ce schéma d'intervention prend en compte la localisation des assistantes maternelles en activité sur les 12 communes du territoire (cf carte « Répartition géographique de l'offre d'accueil » annexée à la présente convention). Il pourra être révisé pour tenir compte de l'adhésion que rencontreront les activités du RPE sur chaque site et des demandes des assistants maternels.
- La permanence administrative du Relais Petite Enfance est assurée au siège du Centre social (7 chemin de Dagouret 03360 Meaulne-Vitray). Afin de pallier aux problèmes de mobilité que peuvent rencontrer les usagers (parents ou assistants maternels), l'animatrice-référente se déplace sur rendez-vous à domicile ou en Mairie.

### **Article 5 : Répartition du temps d'intervention**

Les activités du Relais Petite Enfance sont assurées par Madame Morgane THEVENIN.

Madame THEVENIN est titulaire d'un Master 2 en Sciences de l'Education mention Conseil et accompagnement éducatif. Elle dispose de dix années d'expérience dans le champ de l'éducation et d'une année en tant qu'animatrice-référente de Relais Petite Enfance.

Le temps dédié à la conduite des activités du relais correspond à un demi-équivalent temps plein (17 heures 30 hebdomadaires) qui se répartissent de la façon suivante :

- 8 heures 30 sont consacrées aux animations collectives (4h00 à 4h30 par atelier). Ce temps correspond au temps de transport (s'il y a lieu), d'installation de l'espace d'activités, d'accueil des assistants maternels et des enfants, de conduite des ateliers, de nettoyage et rangement du matériel, de remise en état des locaux.
- 9 heures sont consacrées à l'information des professionnels et des parents, au pilotage du dispositif (veille réglementaire et administrative, saisie et bilans d'activité sur logiciel Noë, règlement intérieur, projet de fonctionnement, réunions), au développement d'actions visant à faire connaître et promouvoir le mode d'accueil individuel et le métier d'assistant maternel, à la participation aux travaux du réseau départemental des RPE.

### **Article 6 : Locaux et matériel**

Les activités d'éveil et de socialisation ont lieu :

*Convention du Relais Petite Enfance « Les Bottes de Sept Lieues » sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais*

- Dans les locaux du Relais Petite Enfance, 7 chemin de Dagouret, pour les activités proposées à Meaulne-Vitray
- Dans les salles mises à disposition par la Communauté de Communes pour les activités itinérantes :
  - Salle de motricité – Ecole maternelle Les Touterelles – 8 rue Marcellin Desboutin 03350 Cérilly
  - Salle de motricité – Ecole primaire – Place du Champ de foire 03360 Ainay-le-Château
  - Salle de motricité – Ecole primaire – 14 allée Jean Macé 03190 Hérisson

L'assurance des locaux ainsi que leur entretien général sont à la charge de la Communauté de communes. Le centre social est assuré pour sa part pour les dommages qui pourraient être occasionnés dans le cadre des activités (assurance MAIF n° sociétaire : 4430833N). L'animatrice-référente restitue, après chaque utilisation, la salle mise à disposition dans son agencement initial. Le matériel est rangé, le mobilier est nettoyé et désinfecté selon les protocoles en vigueur.

Une partie du matériel nécessaire à l'organisation des activités peut être laissée sur place. Un marquage du matériel en question est réalisé et un inventaire est adressé à la Communauté de communes.

5

## **Article 7 : Engagements de la Communauté de Communes**

### **Article 7-1 Engagements techniques**

La Communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à mettre à disposition du Centre social les espaces disponibles et adaptés à l'accueil des activités du RPE et à faire connaître ces activités le plus largement possible.

### **Articles 7-2 Engagement financiers**

Suite à la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2023 la Communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser une subvention de fonctionnement au titre de l'activité du RPE pour l'année 2024.

Celle-ci est inscrite sur les crédits du budget de la Communauté de Communes à hauteur d'un montant maximal de 6 000€.

Son montant correspond au reste à charge de l'activité du RPE déduction faite :

- de la Prestation de service CAF correspondant à 43% du budget de fonctionnement du RPE dans la limite d'un prix plafond de 31 287,50 € pour 0,5 ETP
- du bonus territoire lié à la signature de la convention territoriale globale d'un montant forfaitaire de 6 250 € (le montant du bonus territoire est ajusté de sorte à ce que les interventions de la CAF et de la MSA ne couvrent pas plus de 80 % du coût total du dispositif)
- du bonus mission renforcée « Promotion du métier » d'un montant forfaitaire de 3 000€
- de la prestation de service MSA d'un montant équivalent à 6.60 % de la PS CAF

D'après le budget prévisionnel annuel présenté et annexé à la présente convention, la participation de la communauté de communes s'élèverait à un montant de 5226.09 € pour l'année 2024.

Modalités de versement : la subvention est versée au Centre social selon une échéance trimestrielle sur présentation d'une facture que le Centre social adresse à la Communauté de communes le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre 2024. Le montant de chaque versement est équivalent au quart de la subvention.

Les versements sont effectués sur le compte IBAN n° FR76 1680 6008 2021 3005 4200 172 détenu auprès du Crédit agricole Centre France à Vallon-en-Sully sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5 et 8.

Le détail des dépenses et recettes prévisionnelles du dispositif est présenté sur le budget prévisionnel annexé à la présente convention.

## **Article 8 : Engagements du Centre Social Rural du Pays de Tronçais et du Val de Cher**

### **Article 8-1 Engagements techniques**

Le Centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher s'engage à animer et mener les missions du RPE conformément aux dispositions de la présente convention et au référentiel national des Relais Petite Enfance de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Il s'engage à produire un bilan d'activité à mi-parcours (30 juin 2024), un bilan complet et détaillé des activités réalisées ainsi que le compte de résultat du budget alloué au dispositif avant le 31 janvier 2025. Le Centre social s'engage à faire mention de la participation de la Communauté de communes du Pays de Tronçais et de la CAF de l'Allier dans toutes les communications relatives aux activités du RPE.

Le Centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher s'engage poursuivre l'action du RPE conformément aux engagements pris dans le projet de fonctionnement validé par le Conseil d'Administration de la CAF de l'Allier le 26 avril 2023.

**Article 9 : Engagements de la CAF de l'Allier**

**Article 9-1 Engagement technique**

Les Chargées de Conseil et Développement CAF du secteur de Montluçon peuvent être saisies de toute question technique ou projet de développement en matière de petite enfance.

Dans le cadre des orientations fixées par la CTG du Pays de Tronçais, elles apporteront leur expertise au service des familles et de leurs enfants.

**Article 9-2 Engagements financiers**

La CAF de l'Allier s'engage à verser directement au Centre Social la Prestation de Service Relais Petite Enfance ainsi que le bonus territoire CTG associé et le financement de la mission renforcée « promotion du métier ».

Les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service « Relais petite enfance » seront définies dans une convention d'objectifs et de financement spécifique.

**Article 10 : durée, modification, résiliation de la convention et reconduction.**

La présente convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Pour des raisons d'intérêt général, la Communauté de Communes peut rompre avant son terme la présente convention. Elle devra néanmoins respecter un préavis de six mois et indemniser l'Association du préjudice éventuellement subi à ce titre.

En cas de litige sur l'application de la présente convention et en l'absence de solution amiable, les contestations qui s'élèveront entre la Communauté de Communes et l'Association gestionnaire du service petite enfance seront transmises au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

La présente convention pourra être reconduite jusqu'à la fin de la Convention Territoriale Globale le 31 décembre 2026 si chaque partie le souhaite selon des modalités et engagements à définir suite au bilan de cette année 2024.

**Annexe 1 :** Budget prévisionnel 2024

**Annexe 2 :** Bilan des activités du RPE du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2023

**Annexe 3 :** Carte « Répartition de l'offre d'accueil des jeunes enfants » - novembre 2023. Source PMI – CD03

Fait à Cérilly, le *20 décembre 2023*

Pour la Communauté de Communes du Pays de Tronçais	Pour la CAF de l'Allier,	Pour le Centre Social Rural du Pays de Tronçais et du Val de Cher,
<b>Le Président, Daniel RONDET</b>	<b>La Directrice, Fabienne PLOTON</b>	<b>La Présidente, Nathalie FLUZAT</b>

## Dépenses

## Recettes

Intitulé	Budget annuel	Intitulé	Budget annuel
<b>60. Achats</b>		<b>CAF de l'Allier</b>	
Matériel pédagogique	600,00 €	CAF prestation de service RPE 43%	11 492,77 €
Produits consommables entretien	80,00 €		
EPI (masques désinfectants, gel)	100,00 €		
Carburant	350,00 €		
Charges local RPE (chauffage, eau, électricité)	450,00 €		
Production, impression de supports d'information et de communication	300,00 €	CAF Bonus territoire CTG 12 500/an/etp	6 130,61 €
<b>61. Services extérieurs</b>			
Assurance véhicule	120,00 €		
Documentation	200,00 €		
<b>62. Autres services extérieurs</b>			
Frais de déplacement	400,00 €	CAF Bonus mission renforcée « Promotion du métier » sous réserve d'atteindre les indicateurs	3 000,00 €
Organisation d'événements	300,00 €		
Intervenants extérieurs	1 500,00 €	<b>Mutualité sociale agricole</b>	
		Prestation de service MSA	758,52 €
<b>64. Charges de personnel</b>		<b>Communauté de communes du Pays de Tronçais</b>	
0.5 ETP animatrice RPE 1h00 hebdo agent ménage locaux RPE	20 910,38 €	Participation de la Communauté de communes min 20%	5 345,48 €
Formation professionnelle	290,00 €		
Médecine du travail	143,00 €		
<b>68. Dotation aux amortissements</b>			
Véhicule de service (au prorata du nombre de jours d'utilisation)	984,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 727,38 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 727,38 €</b>



## Le Relais Petite Enfance du Pays de Tronçais en 2023

Bilan intermédiaire au 30 novembre 2023

### Le Relais Petite Enfance en quelques chiffres

Nombre de communes du Pays de Tronçais concernées : 12

Nombre d'assistantes maternelles agréées sur le territoire : 25

Capacité maximum d'accueil théorique : 80 places

Attention cependant car une nouvelle assistante maternelle arrivant sur le territoire dispose de 3 places mais n'accueillera par choix que 2 enfants maximum, une autre est agréée mais n'accueille pas du tout et enfin une dernière qui a 4 places travaille en dehors du territoire.

Ce qui fait une capacité d'accueil théorique maximum de  $80 - (4+2+1) = 73$  places d'accueil, en sachant que toutes n'accueillent pas au maximum de leur capacité.

### Les animations du 27/03 au 30/11/2023

Les activités	
Ainay-le-Château	2
Cérilly	6
Hérisson	5
Meulne-Vitray	34
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>
Les enfants	
<b>Nombre d'enfants différents</b>	<b>42</b>
Accompagnés par leur assistante maternelle : 36 Accompagnés par la famille : 6	
<b>Nombre de participations</b>	<b>165</b>
Les assistantes maternelles	
<b>Nombre d'assistantes maternelles différentes*</b>	<b>13</b>
Nombre d'assistantes maternelles par commune d'intervention	
Ainay-le-Château	1
Hérisson	1
Cérilly	2
Meulne	6
Les parents	
<b>Nombre de parents différents</b>	<b>9</b>

\* Ce chiffre comprend l'ensemble des assistantes maternelles bénéficiant des activités du RPE (activités, information, appui administratif et réglementaire, formation). 10 d'entre elles participent aux animations.

**Ainay le Château** : 1 seule assistante maternelle et aucun parent ne participe actuellement aux animations du RPE, ce qui explique le peu d'animations sur la commune. Cette assistante maternelle n'accueille qu'un seul enfant le mercredi, maintenir une animation dans ce contexte ne semble pas approprié.

**Cérilly** : 2 assistantes maternelles accueillant chacune 4 enfants participent aux animations mais accueillent des bébés depuis cet été et pour l'instant l'une d'entre elle n'a pas l'accord d'un parent pour participer aux animations. L'assistante maternelle d'Ainay le Château se déplace à Cérilly et à Meaulne.

**Hérisson** : une assistante maternelle accueillant un seul enfant participe aux animations, une maman vient également avec son enfant et tente de communiquer auprès d'autres mamans pour les faire venir aux animations. Une nouvelle maman s'est inscrite pour participer mais cela dépend de son planning de travail. La faible fréquentation explique le nombre d'animations puisqu'en cas d'annulation d'une des deux l'activité est annulée.

Dans ces 3 communes les animations ont lieu dans les salles de motricité des écoles maternelles qui ne sont pas adaptées aux bébés (pas de plan à langer, de matériel de puériculture etc..).

## Interventions en direction des familles

- nombre d'appels avec les parents : 23
- nombre de mails échangés avec les parents : 36
- nombre de rdv parents : 7

## Interventions en direction des assistantes maternelles :

- nombre d'entretiens téléphoniques avec les assistantes maternelles : 25
- nombre de mails échangés avec les assistantes maternelles : 49 (+ 14 mails groupés d'informations générales)
- nombre de rendez-vous assistantes maternelles : 6
- 9 assistantes maternelles contactent fréquemment l'animatrice par sms ou les réseaux sociaux.

## Activités du RPE en 2023

- En juin une soirée d'information sur l'importance du développement du langage chez les tout-petits : 5 assistantes maternelles présentes
- Formation le samedi 24 juin « Les activités d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants » : 4 assistantes maternelles du Pays de Tronçais sur les 8 participantes.
- Formation le samedi 23 septembre « mieux prendre soin de soi pour prendre soin des autres » : 4 assistantes maternelles du Pays de Tronçais sur les 8 participantes

Ces formations sont communes avec les assistantes maternelles de la Communauté de communes du Val de Cher

- Participation de l'animatrice à la journée départementale des assistantes maternelles avec le réseau des Relais Petite Enfance de l'Allier, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA à Montmarault.
- Mardi 21 Novembre soirée d'information sur l'application Mon Pajemploi au quotidien (URSSAF) : 6 participantes
- Lundi 18 Décembre : spectacle petite enfance « Super Mioches » au Centre social pour les enfants de 0-3 ans, avec un petit goûter de Noël ensuite.

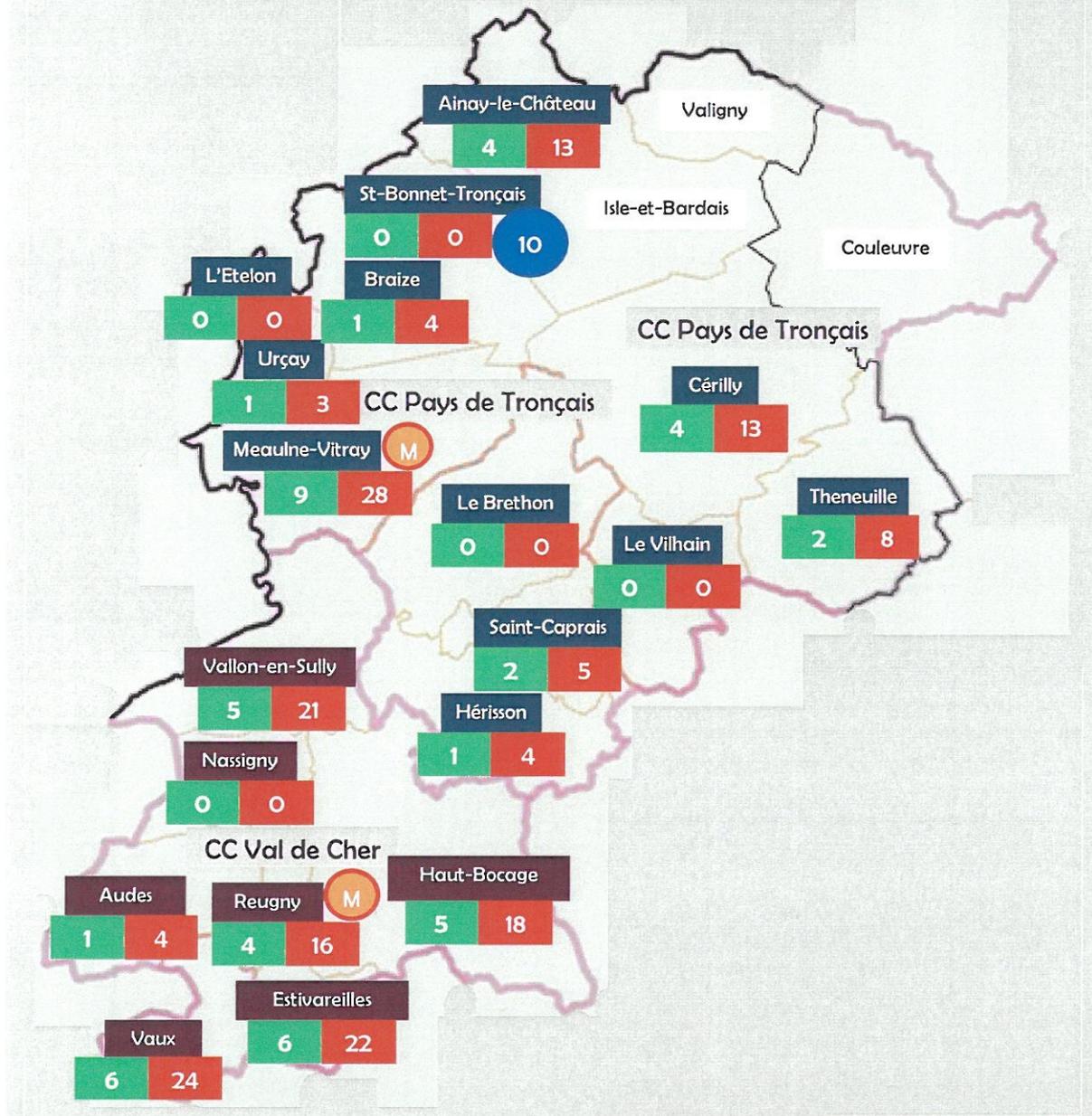
## Perspectives 2024

- 2 formations sont prévues les Samedis 16 Mars et 28 Septembre sur la gestion des situations difficiles de l'enfant et de ses manifestations agressives.
- Les dates ne sont pas encore bloquées mais un recyclage SST (sauveteur secouriste du travail) aura lieu au cours de l'année 2024 et en fonction du nombre d'assistantes maternelles ayant besoin, une formation initiale SST pourra être mise en place.
- Travail sur un support de communication à destination des principaux relais dans les communes : mairie, tableau d'affichage des écoles, site internet des communes, intramuros, bulletins municipaux. Proposition de rencontrer les secrétaires de mairie pour leur présenter le RPE et ses missions en plus du support de communication. Rencontre physique ou RDV visio ?
- Le RPE travaille avec les autres Relais du département, la caf et le conseil départemental à une campagne d'affichage sur la promotion du métier d'assistante maternelle.
- Le RPE participe également aux réunions de pré-agrément du bassin de Montluçon pour renseigner en collaboration avec la PMI les candidats potentiels au métier d'assistant maternel.
- Le RPE participe avec les autres Relais à une veille administrative pour transmettre les informations nécessaires aux assistantes maternelles pour exercer leur métier dans le cadre légal. Des réunions d'informations pourront avoir lieu en fonction de l'actualité de la profession.



Pays de Tronçais  
Val de Cher

## Répartition géographique de l'offre d'accueil des jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans (30 novembre 2022)



**Mode d'accueil individuel**  
**Nombre d'assistantes maternelles agréées en exercice** (colonne verte)  
**Mode d'accueil individuel**  
**Nombre de places disponibles** (colonne rouge)

10

Mode d'accueil collectif  
 Nombre de places disponibles

M

Maisons d'assistantes maternelles: le nombre de professionnelles en exercice et le nombre de places disponibles sont pris en compte dans les chiffres présentés pour chaque commune

Communauté de communes Pays de Tronçais

Territoire d'action du RPE	24 assistantes maternelles en activité	78 places disponibles
----------------------------	--	-----------------------

Communauté de communes Val de Cher

Territoire d'action du RPE	27 assistantes maternelles en activité	105 places disponibles
----------------------------	--	------------------------